

**Extrait des douze recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques – Assises des bibliothèques du 8 décembre 2014 :**

1. Donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique.
2. Porter les offres de livres numériques destinées aux bibliothèques à la connaissance des libraires afin de leur permettre de les présenter à ces dernières.
3. Intégrer, dans les offres aux bibliothèques publiques, la fourniture de métadonnées de qualité, nécessaire à leur travail de médiation.
4. Assurer l'interopérabilité des catalogues proposés aux bibliothèques publiques.
5. Développer, pour les usagers des bibliothèques publiques, la possibilité de consulter sur place et d'accéder à distance à l'offre de livres numériques de leur bibliothèque.
6. Reconnaître que la régulation des accès est nécessaire au maintien d'un équilibre entre emprunt en bibliothèque et achat en librairie, les livres numériques n'ayant pas les mêmes modalités d'usages que les livres imprimés.
7. Reconnaître que les systèmes de gestion des droits numériques sont légitimes pour réguler les usages des livres numériques en bibliothèque publique, mais qu'ils ne doivent pas rendre l'accès aux œuvres moins aisé.
8. Favoriser une offre en bibliothèque de livres numériques adaptés aux personnes souffrant de handicaps entravant la lecture.
9. Partager les statistiques d'usages.
10. Rémunérer équitablement les auteurs et favoriser le maintien des conditions de la création éditoriale.
11. Expérimenter une diversité de modèles économiques.
12. Veiller à la stabilité des contrats passés avec les collectivités.

Pour connaître le contenu détaillé des recommandations :

<http://www.enssib.fr/breves/2014/12/10/la-place-des-bibliotheques-dans-la-democratie-du-xxie-siecle>